

L'an deux mil seize, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Michel DEROO, Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Cécile JANVIER, Mickaël BEURY, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Caroline BATTEUX-LEVEAU, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON.

Absents excusés : Arnaud GOYÉ (pouvoir à Gladys TORTAY), Manuela PIOU (pouvoir à Nathalie MONCEAU), Joëlle BRUNET (pouvoir à Christophe VAUMORON), Marc GABAY (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE), Isabelle YVON.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Christophe VAUMORON

Était également présent : Isabelle DURAND, Secrétaire Générale.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 19/01/2016 :

1. Finances :
 - a. dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2016
 - b. Remise de prix pour les maisons illuminées
 - c. Remboursement de frais suite à un incident sur la voie publique
2. Subventions allouées aux associations au titre de l'année 2016
3. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
4. Règlement intérieur relatif au fonctionnement des panneaux numériques
5. Travaux/environnement : attribution du marché d'entretien des espaces verts et d'entretien des terrains de football
6. Urbanisme : Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal
7. Communauté de communes du Val de Sarthe (CDC) : Informations diverses sur les dossiers en cours
8. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2015
9. Divers.

1. Finances

a. Dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2016

Pas de besoin à cette date.

b. Remise de prix pour les maisons illuminées

Délibération 2016/01/01 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que la commune organise un concours des maisons illuminées 2015 : 18 inscrits cette année.

Les spayens s'inscrivent en mairie, un jury composé d'élus et membres de la commission établit la liste des gagnants.

Il leur est remis des bons chez les commerçants de la commune à savoir :

4 bons de 50€ = 200€

3 bons de 40€ = 120€

5 bons de 30€ = 150€

5 bons de 20€ = 100€

Total de = 570€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour valide cette remise des prix.

Ces bons sont valables chez les commerçants de Spay.

Ce montant est inscrit au budget primitif de la commune au compte 6714.

c. Remboursement de frais suite à un incident sur la voie publique

Délibération 2016/01/02 :

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'une personne est tombée au niveau des points d'apport volontaires sur le parking Calberson en faisant son tri sélectif. Elle n'a pas été blessée mais a dû faire nettoyer son manteau qui était plein de boue.

Au regard de l'état des abords, constaté en présence de M. le Maire accompagné par un agent communal et de la personne concernée, il est décidé de rembourser à cette personne les frais de nettoyage de son habit pour un montant de 15.63 €

Il est précisé que la commission environnement communautaire, a inscrit au budget 2016, l'aménagement d'une dalle à sur ce site.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, accepte le remboursement de cette somme à la personne concernée sur présentation d'un justificatif de paiement de la dépense.

2. Subventions allouées aux associations au titre de l'année 2016

Délibération 2016/01/03 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire donne la parole à Ulysse GRUDE, Adjoint aux associations et à Nicolas ALLAIN, conseiller délégué, afin de présenter le travail de la commission associations et ses propositions de subventions à verser aux associations au titre de l'année 2016.

M. le Maire souligne que les dossiers ont été examinés avec soin par Ulysse GRUDE, Nicolas ALLAIN et lui-même, ensuite par la commission associations, présentés aux élus en réunion de pré-conseil avant la validation par le conseil ce soir, et remercie les élus pour ce travail.

| AFN-FNACA de Spay | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|-------------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 400.00 € | 470,00 € | 400.00 € | 400.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association AFN-FNACA pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| GÉNÉRATION MOUVEMENT | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|----------------------|----------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | Pas de demande | 400.00 € | 300.00 € | 300.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 300 € à l'association GÉNÉRATION MOUVEMENT pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| COMITÉ DE JUMELAGE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|--------------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 1600.00 € | 1600.00 € | 1600.00 € | 1 600.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 600 € à l'association COMITÉ DE JUMELAGE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| COMITÉ DES FÊTES | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|------------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 800.00 € | 850,00 € | 800.00 € | 800.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 800 € à l'association COMITÉ DES FÊTES pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| CHORALE DE SPAY | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|-----------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 200.00 € | 200,00 € | 200.00 € | 200.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 200 € à l'association CHORALE DES AÎNÉS pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| ÉCOLE DE MUSIQUE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|------------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 24 000.00 € | 32 500,00 € | 31 500.00 € | 31 500.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 31 500 € à l'association ÉCOLE DE MUSIQUE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,
- Mandate M. le Maire pour signer une convention d'objectif avec l'association.

| ESPAYRANCE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 900.00 € | 1 000,00 € | 900.00 € | 900.00 € |

M. le Maire donne lecture d'un message d'Isabelle YVON, absente ce soir qui propose une subvention exceptionnelle. Il est convenu que la commission recevra l'association pour faire le point sur leur besoin en matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 900 € à l'association ESPAYRANCE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| FCPE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 850.00 € | 900,00 € | 850.00 € | 850.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 850 € à l'association FCPE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| LES RÉ'CRÉATIONS DE SPAY | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|--------------------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 250.00 € | 400,00 € | 400.00 € | 400.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association LES RÉ'CRÉATIONS DE SPAY pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| MOSAÏQUE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|----------|--------------|--------------|---|---------------------------|
| | 600.00 € | 2 500,00 € | 600.00 € Subv. Exceptionnelle : 1 500.00 € | 600.00 € et 1 500.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 2 100 € à l'association MOSAÏQUE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| SCRABBLE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|----------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 400.00 € | 400,00 € | 400.00 € | 400.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association SCRABBLE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| SPAY'CIAL HUMOUR | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|------------------|--|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 500.00 €* + 1 500.00 € exceptionnel | 1 000,00 € | 700.00 € | 700.00 € |

* subvention 500.00 € pour création d'association versée en janvier 2015 + subvention exceptionnelle de 1 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 700 € à l'association SPAY'CIAL HUMOUR pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| UNION MUSICALE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|----------------|-------------------------------|--------------|---|------------------------|
| | 600 € + 400 € exceptionnel | 1 000 € | 600.00 € Subv. Exceptionnelle : 400.00 € | 600.00 € + 400.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 1 000 € à l'association UNION MUSICALE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| AGSA (Ass. École élémentaire) | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 800.00 € | 3 000,00 € | 1 000 € | 1 000.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 000 € à l'association AGSA pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| SLR ATHLÉTISME | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|----------------|--------------|--------------|---|------------------------|
| | 400.00 € | 400,00 € | 400.00 € Subv. Exceptionnelle : 200.00 € | 400.00 € + 200.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 600 € à l'association SLR ATHLÉTISME pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| ASPAYTONIC | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|------------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 500.00 € | 500,00 € | 500.00 € | 500.00 € |

Ulysse GRUDÉ est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association ASPAYTONIC pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| TON BAD A SPAY MIN CLUB | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 1 600.00 € | 2 100,00 € | 1 600.00 € | 1 600.00 € |

Nicolas ALLAIN est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 600 € à l'association TON BAD A SPAY MIN CLUB pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| CYCLO SPAY | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|------------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 800.00 € | 850,00 € | 800.00 € | 800.00 € |

Jean-Yves AVIGNON est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 800 € à l'association CYCLO SPAY pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| ÉCOLE DE FOOT + FOOTBALL | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|-----------------------------|--------------------------------------|-----------------|---|--------------------------------|
| | 15 000.00 € + 500.00 € except. | 20 000,00 € | 15 000 € Subv. Exceptionnelle : + 2 500 € | 15 000.00 € + 2 500.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Caroline BATTEUX-LEVEAU, Mickaël BEURY) :

- Décide d'allouer la somme totale de 17 500 € à l'association FOOTBALL ET ÉCOLE DE FOOT pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,
- Mandate M. le Maire pour signer une convention d'objectifs avec l'association.

| GYMNASTIQUE VOLONTAIRE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 550.00 € | 550,00 € | 550.00 € | 550.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 550 € à l'association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| SPAY HANDBALL Val de Sarthe | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 0.00 € | 500,00 € | 500.00 € | 500.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association SPAY HANDBALL Val de Sarthe pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| JUDO | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 1 300.00 € | 1 500,00 € | 1 300.00 € | 1 300.00 € |

Christophe VAUMORON est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 300 € à l'association JUDO pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| MINI-GOLF CLUB | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|----------------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 500.00 € | 800,00 € | 600.00 € | 600.00 € |

Le pouvoir de Joëlle BRUNET n'a pas été pris en compte car Mme BRUNET est impliquée dans l'association,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 600 € à l'association MINI-GOLF CLUB pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| PÉTANQUE CLUB DE SPAY | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|--------------------------|--|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 500.00 €* <i>* subvention de création d'association</i> | 500,00 € | 500.00 € | 500.00 € |

** subvention de création d'association*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association PÉTANQUE CLUB pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| SPAYCIFIC'DANSE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|-----------------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 1 700.00 € | 2 000,00 € | 1 700.00 € | 1 700.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 700 € à l'association SPAYCIFIC'DANSE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| SPAY TENNIS AVENIR | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 1 200.00 € | 1 200,00 € | 1 200.00 € | 1 200.00 € |

Katia HARDOUIN est sortie de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 200 € à l'association TENNIS pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| SPAY CLUB PONGISTE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 1 400.00 € | 1 500,00 € | 1 400.00 € | 1 400.00 € |

Caroline BATTEUX-LEVEAU est sortie de la salle du conseil pendant le débat et le vote ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 400 € à l'association SPAY CLUB PONGISTE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| VÉLO CLUB | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|-----------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 100.00 € | 0.00 € | 100.00 € | 100.00 € |

La subvention ne sera versée que si l'association remplit le dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 2 voix contre (Jean-Luc HUVELINE, Marc GABAY) :

- Décide d'allouer la somme de 100 € à l'association VÉLO CLUB pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| BASKET | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|--------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |

Pas de fonctionnement cette année.

| YOGA | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 500.00 € | 600,00 € | 500.00 € | 500.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association YOGA pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| PRÉVENTION ROUTIERE | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|---------------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 150.00 € | 0.00 € | 150.00 € | 150.00 € |

Intervention à l'école tous les ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 150 € à la PRÉVENTION ROUTIERE pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| ACC | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|-----|--------------|--------------|-----------------------------|--------------------------|
| | 470.24 € | 473.44 € | 473.44 € | 473.44 € (0.16€/hab.) |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 473.44 € à l'ACC pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| LES ENNEMIS DES CULTURES (FDGDON) | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | | 400.00 € | 400.00 € | 400.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € aux Ennemis des cultures pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

| Le Petit Duc | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | | 0 € | | 0 € |

| Charlie Country | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|-----------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | | 0 € | | 0 € |

| Subventions à caractère social | Avis CM 2015 | Demande 2016 | Proposition Commission 2016 | Vote CM 2016 |
|--------------------------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | 1955.00 € | 1895.00 € | 2 000.00 € | 2 000.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 2 000 € aux associations à caractère social, examinées par le C.C.A.S. dont la liste figure en annexe, pour l'année 2016,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2016 de la commune,

- Adhésion à l'Association Nationale des Elus chargés du Sport

Délibération 2016/01/04 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que la commission animation, association souhaite adhérer à l'Association Nationale des Elus chargés du Sport et ainsi participer à un réseau pour partager des informations sur le sport en général.

Montant de l'adhésion annuelle : 104 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour valide cette adhésion et dit que ce montant sera inscrit au budget 2016.

3. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Délibération 2016/01/05 :

M. le Maire présente à l'Assemblée que les deux documents réalisés par la commune relatifs à la prévention des risques :

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées :

- catastrophe majeure,
- accident "courant" (transport, incendie...),
- dysfonctionnement des réseaux (transport, énergie, eau...),
- phénomènes climatiques,
- problèmes sanitaires (canicule, méningite, légionelloses...)

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordé par les conséquences matérielles ou médiatiques et ainsi ne pas basculer dans la crise.

L'expression "événement de sécurité civile" est utilisée dans ce document et non le terme "crise" car l'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est bien de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face. Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.

Ce mémento est un document de sensibilisation destiné à un large public.

Il présente le rôle du maire dans l'organisation de la sécurité civile et l'outil PCS.

Une fois le plan élaboré, il est nécessaire de maintenir dans le temps son caractère opérationnel.

Ce document, rédigé en 2013 et a été mis à jour par Nathalie MONCEAU, désignée en réunion de bureau (Maire/Adjoints) et le service administratif.

Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs DICRIM

Destinés aux habitants de SPAY afin de les informer sur les risques (quels risques, qui donne l'alerte, n° de téléphones). Ce document est affiché sous le préau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, approuve ces deux documents qui peuvent être mis en application et seront transmis aux administrations : DDT service eaux et environnement, préfecture.

4. Règlement intérieur relatif au fonctionnement des panneaux numériques

Délibération 2016/01/06 :

Distribué aux élus.

M. le Maire donne la parole à Ludovic LEGENDRE, Adjoint aux travaux et membre de la commission communication qui présente à l'Assemblée les objectifs du règlement de fonctionnement et d'utilisation des panneaux numériques.

La commission communication souhaite ainsi supprimer les affichages sauvages sur la commune. Il a été présenté aux associations de la commune.

Le règlement a été distribué aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, approuve le règlement de fonctionnement et d'utilisation des panneaux numériques

5. Travaux/environnement : attribution du marché d'entretien des espaces verts et d'entretien des terrains de football

Marché pour l'entretien des terrains de football :

Délibération 2016/01/07 :

M. le Maire donne la parole à Michel DEROO, Adjoint à l'urbanisme qui présente à l'Assemblée qu'un marché sous la forme d'une procédure adaptée a été engagé pour la passation d'un contrat d'entretien de 3 terrains de football communaux pour un an renouvelable 2 ans par reconduction expresse à compter de mars 2016.

Trois entreprises ont déposé une offre, deux offres ont été déclarées irrégulières en raison du non-respect du cahier des charges technique du marché. La commission urbanisme a étudié et analysé la troisième.

La commission urbanisme propose de retenir l'entreprise SPORTALYS pour assurer l'entretien des trois terrains de football communaux à compter du 1^{er} mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour :

- **retient pour l'entretien des trois terrains de football communaux à compter de mars 2016 pour un an renouvelable 2 fois par expresse reconduction, l'entreprise SPORTALYS, Z.A de Beuzon 8 Bd de l'Epervière 49000 Ecoufflant représentée par Monsieur SUBILEAU Christophe Jérôme Président, pour un montant annuel de 18 207,40 € HT.(TVA à 10% et 20%) soit un montant annuel de 21 420,41€ TTC.**
- **mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat et toutes les pièces annexes,**
- **dit que cette dépense est prévue au budget de la commune.**

Marché pour l'entretien des espaces verts de la commune sur les lotissements de la Chesnaie, du Tilleul, une partie du lotissement de la Châtaignier et une partie de la rue de la Bruyère :

Délibération 2016/01/08 :

M. le Maire donne la parole à Michel DEROO, Adjoint à l'urbanisme qui présente à l'Assemblée qu'un marché sous la forme d'une procédure adaptée a été engagé pour la passation d'un contrat d'entretien des espaces verts de la commune sur les lotissements de la Chesnaie, du Tilleul, une partie du lotissement de la Châtaignier et une partie de la rue de la Bruyère, pour un an renouvelable 2 ans par reconduction expresse à compter de mars 2016.

Quatre entreprises ont déposé une offre, deux offres ont été déclarées inappropriées en raison de l'objet du marché qui était réservé aux établissements adaptés (travailleurs handicapés) et non aux établissements d'insertion. La commission urbanisme a étudié et analysé les offres.

La commission urbanisme propose de retenir l'entreprise Établissement Adapté VERT 2000 pour assurer l'entretien des espaces verts de la commune à compter du 1^{er} mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Christophe VAUMORON, Joëlle BRUNET) :

- **retient pour l'entretien des espaces verts de la commune à compter de mars 2016 pour un an renouvelable 2 fois par expresse reconduction, l'entreprise EA VERTS 2000, route de Spay BP 25 72703 ALLONNES CEDEX représentée par Monsieur MARGUET Jérôme Directeur, pour un montant annuel de 25 096,60 € HT.**
- **mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat et toutes les pièces annexes,**
- **dit que cette dépense est prévue au budget de la commune.**

6. Urbanisme : Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal, à compter 23/12/2015

| N° DIA | Adresse du terrain | Références cadastrales | Superficie | Exercé | |
|---------|------------------------|------------------------|------------|--------|-----|
| | | | | Oui | non |
| 15Z0036 | 4 impasse des Pivoines | AB 108 | 636 | | X |
| 15Z0037 | 9 rue des Saules | ZH 243 | 874 | | X |
| 15Z0038 | 26 rue de la Bruyère | AB 52 | 310 | | X |

7. Communauté de communes du Val de Sarthe (CDC) : Informations diverses sur les dossiers en cours

- **Groupement de commandes**

Délibération 2016/01/09 :

M. le Maire présente à l'Assemblée que dans le cadre des programmes de travaux de la voirie et réseaux divers en agglomération, hors agglomération et sur le patrimoine de la Communauté de communes, il est créé un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Val de Sarthe et les communes membres en vue de la passation de marchés de travaux.

Chaque maître d'ouvrage contractualise uniquement à hauteur de l'objet et de la masse de travaux qui l'intéressent.

Durée du groupement : de la notification au 31/12/2016 (renouvelable 3 fois)

Il est demandé au conseil municipal de mandater le Maire pour signer une convention qui vise à définir les conditions de fonctionnement d'un groupement de commandes pour l'objet cité ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour :

- **mandate M. le Maire pour signer cette convention,**
- **dit que cette dépense est prévue au budget de la commune.**

- **Dossiers en cours**

8. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2015

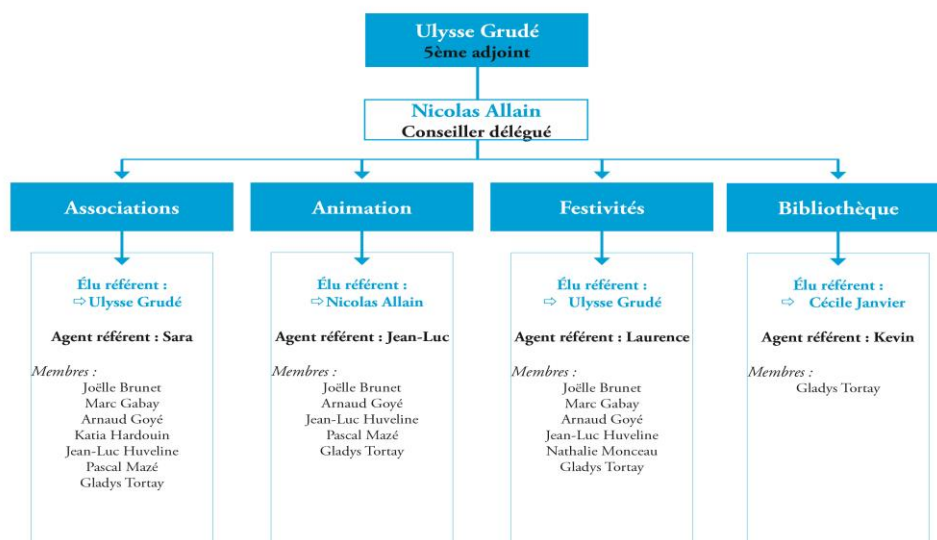
Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

9. Divers.

- **Présentation de l'organigramme interne de la commission Association, animation, festivité et bibliothèque**

Organigramme commission Associations, animation, festivités, bibliothèque

Membres : Jean-Yves Avignon, Ulysse Grudé, Nicolas Allain, Nathalie Monceau, Pascal Mazé, Katia Hardouin, Cécile Janvier, Arnaud Goyé, Gladys Tortay, Marc Gabay, Jean-Luc Huveline, Joëlle Brunet



Katia HARDOUIN fait la demande de se retirer de cette commission : l'assemblée accepte à l'unanimité.

Séance levée à 22h35.